

Marché et contrats de travail : précarisation ou nouveaux droits sociaux ? LA LUTTE CONTINUE !

Accord des partenaires sociaux : fin du 1^{er} acte.

□ Un accord sur la « modernisation » du marché du travail vient d'être conclu le 11 janvier entre le patronat uni et quatre organisations syndicales dites « représentatives » (CFDT, CFTC, FO, CGC, à l'exception de la CGT), à l'issue d'une très discrète « négociation » débutée en septembre.

Cet accord concerne pourtant tous les salariés, qu'ils soient ou non en emploi, avec ou sans papiers, puisque les modifications du Code du travail qui pourraient être votées au Parlement au printemps, impacteront **aussi** les contrats de travail déjà signés.

□ **A qui profiterait l'accord** s'il devait être appliqué ? Beaucoup **aux employeurs** qui disposeront de nouveaux outils pour flexibiliser leur main d'œuvre, et très peu aux salarié-es qui gagneraient peu au change (voir-contre).

□ **Comment en est-on arrivé là**, à peine deux ans après la mobilisation victorieuse contre le CPE et la précarité ?

✓ Le chômage de masse, l'extension de la précarité et de la pauvreté, **les incertitudes économiques** liées à la gestion libérale rendent urgents de nouveaux droits sociaux pour les salariés, ce qu'ils expriment à chaque fois qu'ils en ont l'occasion (TCE, CPE,...).

✓ De son côté, le patronat d'ici, concurrencé par ceux du monde entier, veut encore rentabiliser les emplois alors que nous sommes déjà, et à quels prix, les plus productifs au monde. **Nos droits gênent leur boulimie** d'enrichissement.

✓ Les organisations syndicales « représentatives » ont accepté de « négocier » à partir des exigences patronales, qu'elles ont tenté d'encadrer, sans organiser ni mobiliser les salarié-es. Pire : elles contribuent à en masquer les enjeux réels, laissant croire que la négociation ne porterait que (!) sur les contrats à venir, ceux des jeunes et des chômeurs, acceptant même que l'assurance chômage soit « négociée » à part, au cours du 1^{er} semestre 2008.

Le deuxième acte de l'histoire est à écrire et cette fois-ci tout le monde est prévenu ! Il nous reste à nous organiser pour être en force lors du vote au Parlement, ne pas rater la « négociation » sur l'assurance chômage et gagner ensemble la **garantie d'un revenu décent et la continuité des droits sociaux (santé, logement, formation, culture, papiers...)** que nous exigeons, un véritable **statut de vie sociale et professionnelle pour toutes et tous !**

Le gouvernement ne doit pas étendre l'accord !

Signez la pétition sur

www.pourdesdroitsnouveaux.org !

Ensemble, nous les porterons au Ministre le dernier jour de la période de « consultation des personnes et organisations concernées ».

NOUS VOULONS :

**avec ou sans emploi
la garantie d'un revenu décent et la
continuité des droits sociaux !**

Synthèse de l'accord :

Ce que gagneraient les employeurs

- Le droit de modifier unilatéralement le contrat de travail selon procédure à définir
- L'allongement des périodes d'essai : jusqu'à 4 mois pour les ouvriers et employés et 8 mois pour les cadres.
- deux nouvelles modalités de rupture « amiables » des contrats : *conventionnelle* par simple accord de l'entreprise et du salarié, et, pour les ingénieurs et cadres, liée à la « réalisation de l'objet prévu au contrat » et à terme incertain
- sécurisation juridique des licenciements, impossibilité de contester le *solde de tout compte* passé six mois ;
- facilitation de la rupture pour *inaptitude d'origine non professionnelle*

En échange, pour les salarié-e-s

Du baratin sur la formation, l'orientation, la gestion prévisionnelle, les compétences...

Après la rupture du contrat, sauf cas de faute grave :

- Maintien de la couverture complémentaire maladie quant elle existe, durant le tiers de la période indemnisée (Assedic) ;
- Transfert des droits à la formation DIF chez le nouvel employeur, s'il est d'accord
- Une prime remboursable pour les jeunes chômeur-es de moins de 25 ans ;
- Indemnité de licenciement d'1/5 du salaire mensuel par année d'ancienneté : dès 1 an et non plus 2 ;
- L'abrogation du CNE, déjà illégal.

Des négociations UNEDIC qui s'annoncent mal :

« mieux (?) indemniser les allocataires pour des durées plus courtes (!) » dont ceux débarqués « à l'amiable » - Contrôle accru des chômeurs et définition de l'offre valable d'emploi revue à la baisse...

Les mouvements signataires de la plate-forme **Pour un statut de vie sociale et professionnelle** : AC !, Act-Up, APEIS, Collectif National Droits des Femmes, Confédération Paysanne, DAL, Droits devant !!, Fondation Copernic, Génération Précaire, Marches Européennes, MNCP, No-Vox, OUPS, SNU-TEFI, Stop-Précarité, Union syndicale SOLIDAIRES